

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 28/03/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 8 avril à 20h
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 28/03/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Le Bourgeois, Deau, Joubin, Adjointes. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> EN EXERCICE : 27 PRÉSENTS : 22 VOTANTS : 26	<u>Absents excusés</u> : M. Gué a donné pouvoir à Mme Delbecque M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur M. Fouchet a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Hérault

### OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS ET OUVERTURE D'UNE AP/CP POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC SENGHOR

Mme Brioul, maire-adjointe déléguée au Patrimoine Senghor présente le projet d'aménagement culturel et paysager du parc de la propriété de Verson du couple Senghor.

Comme évoqué lors du dernier Conseil Municipal, le projet de conservation et de valorisation du patrimoine Senghor de Verson prévoit en 2024 et 2025 la réalisation de l'aménagement du parc de la propriété, pour une ouverture au public au printemps 2025 et ainsi de commencer, avec cette première phase du projet, à faire rayonner l'œuvre et la pensée de Senghor.

Après la réalisation d'une étude phytosanitaire du parc et d'une pré-étude par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), le cabinet Mue paysage & Urbanisme et le bureau d'étude ECR Environnement accompagnent la Ville pour mettre en œuvre le projet d'aménagement culturel et paysager du parc.

En un temps record (afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture le 29 février dernier), ils ont réalisé un travail de qualité, en phase Esquisse, travail qui a été présenté en comité de pilotage le 15 mars dernier.

Le projet doit maintenant passer en phase avant-projet. En effet, le calendrier de réalisation de l'opération est le suivant : avant-projet définitif avant l'été 2024, consultation des entreprises en septembre, lancement du chantier en novembre 2024. Livraison du parc au printemps 2025 (vers le mois de mai ou juin).

Les pré-études réalisées en 2023 et l'étude en cours menée par l'équipe de maîtrise d'œuvre formée de l'agence Mue Paysage & Urbanisme et du bureau d'étude ECR Environnement, font état d'un budget prévisionnel global de travaux de 416 700 € HT.

A cela s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre d'études et de suivi de chantier (48 500 € HT) et une provision pour les aléas et les révisions de prix de 10% du montant de l'opération (46 520 € HT). Soit une opération totale prévisionnelle à 511 720 € HT, soit 614 064 € TTC.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

Prévu au Programme pluriannuel d'investissement de la commune, ce projet est inscrit au Contrat de territoire du Département et au CRTE de la Préfecture (Contrat pour la réussite de la transition écologique). Dès lors, des subventions sont sollicitées pour cofinancer le projet auprès du Département et de l'Etat (DETR/DSIL).

Il est également souhaité de conventionner avec la Fondation du Patrimoine pour mobiliser du mécénat sur certains postes de dépenses liées à de la rénovation par des corps de métier d'art. Une délibération devrait être présentée ultérieurement.

D'autres co-financements seront recherchés.

Le plan de financement de l'opération se présente à ce jour comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montants HT	Nature	Montant en €
Maîtrise d'œuvre	37 500 €	Subvention DETR/DSIL (40%)	186 080 €
Etudes complémentaires	4 000 €	Subvention CD14 (Contrat de territoire) (35%)	162 820 €
Mission SPS Sécurité chantier+Bureau de contrôle	7 000 €		
Travaux	416 700 €	Fondation du Patrimoine - Mécénat (5%)	23 260 €
TOTAL hors aléas	465 200 €		
Aléas et révisions de prix 10%	46 520 €	Autofinancement commune HT aléas inclus	139 560 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>511 720 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>511 720 €</b>
<b>TVA</b>	<b>102 344 €</b>	Autofinancement commune TVA	102 344 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>614 064 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>614 064 €</b>

## OUVERTURE D'UNE AP/CP POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC SENGHOR

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, indique que le projet d'aménagement du parc Senghor nécessite, comme les précédents projets abordés, une programmation pluriannuelle de financement en recettes et en dépenses (2024-2025).

Il est donc proposé d'ouvrir une Autorisation de programme (AP) pour 614 064 € TTC et de définir les crédits de paiement (CP) sur deux ans : 2024 et 2025.

L'AP définit la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elle est valable sans limitation de durée et révisable par délibération. Les CP correspondent quant à eux à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant un exercice donné, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP correspondante.

Les CP sont prévisionnels et actualisables au moment du vote du budget à chaque exercice ou par décision budgétaire modificative. Les CP non utilisés une année sont repris l'année suivante par délibération du conseil municipal.

L'AP/CP pour le projet d'aménagement du parc se présente comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2024	CP 2025 prévisionnels
2024-01	Aménagement du parc Senghor	614 064 €	140 748 € (BP 2024)	473 316 €

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant l'avis de la Commission finances réunie le 26 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'ouvrir une autorisation de programme et des crédits de paiement tels que susmentionnés pour l'opération d'aménagement du parc de la propriété Senghor de Verson ;
- D'autoriser Madame la Maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondant aux CP 2024 tels qu'indiqués.
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Calvados au titre de la DETR/DSIL 2024 de 186 080 € soit 40% environ du montant estimatif HT total du projet ;
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Calvados, au titre du Contrat de territoire 2022-2026, de 162 820 € soit 35% environ du montant estimatif HT total du projet ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN



Accusé de réception en préfecture  
014-211407382-20240408-12-04-24-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024